

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	25
Pouvoirs.....	8
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 31 MARS 2023

Le vendredi trente-et-un mars deux mille vingt-trois à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi vingt-quatre mars deux mille vingt-trois pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme de BREUVAND (absente à la délibération n°DCM202335 : n'a pas donné pouvoir), M. MOREAU, Mme MARTIN (absente aux délibérations n°DCM202333 et DCM202334 : n'a pas donné pouvoir), M. LUCOT (absent à la délibération n°DCM202331 : n'a pas donné pouvoir), Mme LEGRAND (absente aux délibérations n°DCM202331, DCM202332 et DCM202335 : n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY, Mme MARTINS, M. KARI (absent aux délibérations n°DCM202330 et DCM202332 : n'a pas donné pouvoir), M. ROSNET (absent aux délibérations n°DCM202332 et DCM202333 : n'a pas donné pouvoir), Mme EYRAUD (absente aux délibérations n°DCM202333, DCM202335 et DCM202336 : n'a pas donné pouvoir), Mme TABUTIN (absente aux délibération n°DCM202332, DCM202333 et DCM202335 : n'a pas donné pouvoir), M. BOISMENU (absent à partir de la délibération n°DCM202326 : a donné pouvoir à M. LUCOT), Mme PAGNON (absente aux délibérations n°DCM202330 et DCM202334 : n'a pas donné pouvoir), Mme BELIN (absente à la délibération n°DCM202332 : n'a pas donné pouvoir), M. CARPENTIER, Mme de VAULX-RICAUD (absente à la délibération n°DCM202332 : n'a pas donné pouvoir), Mme LEPRINCE (absente à la délibération n°DCM202334 : n'a pas donné pouvoir),

Mme BATILLAT (absente à la délibération n°DCM202335 : n'a pas donné pouvoir), M. LUNTE (absent à la délibération n°DCM202334 : n'a pas donné pouvoir), M. DARNET, M. JACQUET (absent à la délibération n°DCM202330 : n'a pas donné pouvoir),

M. FLEURY (absent aux délibérations n°DCM202334 et DCM202337: n'a pas donné pouvoir), M. MONNET, M. DAGOIS (absent à la délibération n°DCM202330 et DCM202335 : n'a pas donné pouvoir)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme BETIAUX a donné pouvoir à Mme MARTIN (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations n°DCM202331, DCM202333 et DCM202334),

M. BUDAK a donné pouvoir à M. MOREAU,

Mme NAVEAU a donné pouvoir à M. KARI (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM202330),

Mme CORTEGGIANI a donné pouvoir à Mme MARTINS,

Mme VINCENT a donné pouvoir à Mme LEGRAND,

M. JONARD a donné pouvoir M. ROSNET,

M. FIKRY a donné pouvoir M. GEFFRAY (n'a pas donné pouvoir pour la délibération n°DCM202332),

Mme CHARMANT a donné pouvoir à M. LUNTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

Mairie de Moulins

B.P. 1629

03016 Moulins Cedex

Tél : 04 70 48 50 00

Fax : 04 70 48 50 49

Courriel : contact@ville-moulins.fr

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20230331-DCM202325-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame PAGNON*,

Vu les articles L 1612-1 et suivants, L 2122-21 alinéa 3 et L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires, obligatoire dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 03 mars 2023,

Considérant la proposition de budget faite le 28 mars 2023 par le Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement,

Considérant que le budget reflète les orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de la municipalité et traduit les choix et la gestion de la commune,

Considérant que le budget ne peut faire l'objet de comparaisons avec des ratios issus de l'analyse financière,

Considérant les reprises des résultats dégagés sur l'exercice 2022 pour le budget principal et les budgets annexes,

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 autorise l'assemblée délibérante à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

Vu la présentation faite devant la commission finances, administration générale et personnel le 27 mars 2023,

Considérant le budget primitif ci-annexé dont les éléments essentiels sont les suivants :

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2023

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en mouvements budgétaires, à la somme globale de 48 313 644,29 €.

- Section d'investissement

Dépenses 16 739 280,48 €

Recettes 16 739 280,48 €

Accuse de réception en préfecture
003-210301909-20230331-DCM202325-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

- Section de fonctionnement

Dépenses 31 574 363,81 €

Recettes 31 574 363,81 €

Ce budget, prend en compte les objectifs que s'est fixée la Municipalité :

- poursuite des efforts de gestion
- maintien des taux d'imposition au montant de l'année précédente
- maîtrise de l'encours de la dette et consolidation de la solvabilité
- maintien d'une épargne nette durablement positive
- poursuite des investissements

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 31 574 363,81 €

- Mouvements réels 25 830 989,01 €

- Mouvements d'ordre 5 743 374,80 €

Recettes 31 574 363,81 €

- Mouvements réels 23 353 760,00 €

- Mouvements d'ordre 0,00 €

- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) 8 220 603,81 €

DEPENSES

Les dépenses réelles, évaluées poste par poste, pour un montant de 25 830 989,01 € se présentent ainsi :

- Chapitre 011 Charges à caractère général	9 410 066,61 €
- Chapitre 012 Charges de personnel	11 483 839,55 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	4 203 082,85 €
- Chapitre 66 Charges financières	723 000,00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles	11 000,00 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 5 743 374,80 € sont constituées par :

- Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 541 960,00 €
- Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 201 414,80 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 23 353 760,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 536 048,00 €
- Chapitre 73	Impôts et taxes	13 449 688,00 €
- Chapitre 74	Dotations, subventions, participations	7 476 404,00 €
- Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	556 600,00 €
- Chapitre 76	Produits financiers	20,00 €
- Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €
- Chapitre 013	Atténuation de charges	335 000,00 €

et comprennent notamment

- **le produit global des impôts et taxes (chapitre 73)** qui s'élève à : 13 449 688,00 €

dont les principaux postes sont :

* Reversement de fiscalité	722 539,00 €
• Attribution de compensation	541 005,00 €
• Dotation de solidarité communautaire	181 534,00 €
* Produit voté des taxes	11 405 112,00 €
* Taxe sur l'électricité	400 000,00 €

- **les dotations, subventions et participations (chapitre 74)** qui s'élèvent à 7 476 404,00 €

se composent notamment de :

* la DGF	4 788 182,00 €
* la DSU	1 687 000,00 €
* Subventions et participations	391 746,00 €

* la Dotation de recensement	3 871,00 €
* la Dotation pour les titres sécurisé	23 140,00 €
* la Dotation nationale de péréquation	330 000,00 €
* FCTVA	2 000,00 €
* Allocations compensatrices	
- Taxe foncière	250 465,00 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	16 739 280,48 €
* Mouvements réels	9 981 724,80 €
dont 1 150 000,00 € correspondant au remboursement en capital de la dette	
* Mouvements d'ordre de section à section	0,00 €
* Mouvements d'ordre intra section	374 181,00 €
* Restes à réaliser 2022	6 315 046,65 €
* Déficit d'investissement	68 328,03 €

<u>Recettes</u>	16 739 280,48 €
* Mouvements réels	4 238 350,00 €
* Mouvements d'ordre de section à section	5 743 374,80 €
* Mouvements d'ordre intra section	374 181,00 €
* Restes à réaliser 2022	4 278 490,43 €
* Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	2 104 884,25 €

DEPENSES

Les dépenses réelles évaluées pour un montant de 9 981 724,80 € se répartissent ainsi :

*** Mouvements de dettes (chapitre 16)**

dont Remboursement du capital de la dette	1 150 000,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00 €

* Equipement

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	439 500,00 €
- Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	2 542 132,00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 611 495,00 €
- Chapitre 23 Travaux en cours	4 234 597,80 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 374 181,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 041 Opérations d'ordre intra section	374 181,00 €
-------------------------------------------------	--------------

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 4 238 350,00 € sont constituées par :

* <u>Les subventions d'investissement</u> (Chapitre 13)	1 129 000,00 €
- Amendes de police	150 000,00 €
- Région	110 000,00 €
- Etat	664 000,00 €
- Département	205 000,00 €
* <u>Les participations aux travaux d'équipement</u> (Chapitre 10)	840 000,00 €
- FCTVA	800 000,00 €
- Taxe d'Aménagement	40 000,00 €
* <u>Les emprunts et dette</u>	2 136 000,00 €
- Emprunt	2 135 000,00 €
- Dépôts et cautionnements versés	1 000,00 €
* <u>Les produits des cessions d'immobilisations</u>	113 350,00 €
* <u>Divers</u> (annulation de mandat sur année antérieure)	20 000,00 €

Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2 104 884,25 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 6 117 555,80 € sont constituées par :

- Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 541 960,00 €
- Chapitre 041	Opérations d'ordre intra section	374 181,00 €
- Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 201 414,80 €

II – BUDGETS ANNEXES

THEATRE

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 001 680,00 € HT.

Dépenses

Chapitres	- 011 Charges à caractère général	536 165,00 €
	- 012 Charges de personnel	250 000,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	15,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	177 800,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	36 700,00 €

Recettes

Chapitres	- 70 Produits des services	249 060,00 €
	- 74 Dotations et participations	14 000,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	524 120,00 €
	- 042 Subv d'invest transféré cpte résultat	214 500,00 €

- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 401 100,02 € HT.

Dépenses

Chapitres	- 20 Immobilisations incorporelles	623,00 €
	- 21 Immobilisations corporelles	22 500,00 €
	- Restes à réaliser	25 385,56 €
	- 040 Subv d'invest transféré cpte résultat	214 500,00 €
	- 001 Déficit d'investissement	138 091,46 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	- 13 Subventions d'équipement	23 123,00 €
	- 021 Virement à la section de fonctionnement	177 800,00 €
	- 040 Amortissement des immobilisations	36 700,00 €
	- 1068 Excédent de fonctionnement	163 477,02 €

CAMPING

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 142 998,69 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	- 011 Charges à caractère général	57 892,69 €
	- 012 Charges de personnel	4 600,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	200,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	17 633,17 €
	- 014 Atténuations de produits	6 600,00 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	56 072,83 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	- 70 Produits des services du domaine et ventes	65 000,00 €
	- 73 Impôts et taxes	6 600,00 €
	- 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 706,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	57 692,69 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 85 367,47 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	21 Immobilisations corporelles	60 000,00 €
	040 Opération d'ordre de section à section	13 706,00 €
	001 Déficit reporté	11 661,47 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	040 Amortissement des immobilisations	17 633,17 €
	021 Virement à la section d'investissement	56 072,83 €
	1068 Réserves	11 661,47 €

PARCS DE STATIONNEMENT

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 313 578,63 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	- 011 Charges à caractère général	406 872,38 €
	- 012 Charges de personnel et frais assimilés	189 600,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	10,00 €
	- 66 Charges financières	33 100,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	85 500,00 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	561 911,14 €
	- 042 Dotations aux amortissements	36 585,11 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	- 70 Ventes de prod. fab., prest. serv., marchandises	488 000,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	80 700,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	330 882,38 €
	- 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	413 996,25 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 194 803,83 € HT

Dépenses

<u>Chapitres</u>	16 Remboursement d'emprunts et dettes	44 000,00 €
	20 Immobilisation corporelles	1 500,00 €

21 Immobilisation incorporelles	119 000,00 €
23 Immobilisation en cours	20 000,00 €
040 Opérations d'ordres transfert entre sections	413 996,25 €
041 Opérations patrimoniales	7 324,70 €
Restes à réaliser	152 872,38 €
001 Déficit reporté	436 110,50 €

Recettes

<u>Chapitres</u>	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	36 585,11 €
	23 Immobilisations en cours	7 324,70 €
	021 Virement de la section de fonctionnement	561 911,14 €
	1068 Réserves	588 982,88 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur **Madame PAGONN**,

Après en avoir délibéré, à 25 voix POUR, 3 voix CONTRE (Messieurs MONNET, FLEURY et DAGOIS) et 5 ABSTENTIONS (Mesdames BATILLAT et CHARMANT, Messieurs LUNTE, DARNET et JACQUET),

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2023 et les budgets primitifs annexes 2023 (théâtre, camping, parcs de stationnement) présentés par chapitre, en équilibre section par section, ainsi que leurs annexes,

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

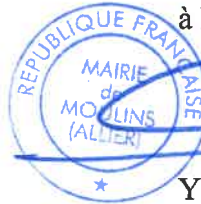
POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,

L'adjoint délégué aux Finances,

à l'Administration Générale,

à l'Etat Civil et au Personnel



Yannick LUCOT

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20230331-DCM202325-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023